

# ACTION URGENTE

## INDE. UN MILITANT CACHEMIRI DES DROITS HUMAINS A ÉTÉ LIBÉRÉ

**Khurram Parvez, défenseur cachemiri des droits humains qui se trouvait en détention administrative, a été libéré le 30 novembre, cinq jours après qu'un tribunal a déclaré sa détention arbitraire et illégale en vertu de la Loi relative à la sécurité publique de l'État de Jammu-et-Cachemire.**

La détention de Khurram Parvez a été jugée arbitraire et illégale par la Haute Cour de l'État de Jammu-et-Cachemire le 25 novembre. La Cour a déclaré que le magistrat du district avait « abusé de ses pouvoirs lorsqu'il a ordonné sa mise en détention » et elle a ordonné que Khurram Parvez soit libéré immédiatement. En raison d'une erreur administrative, Khurram Parvez est resté quatre jours de plus dans la prison de Kot Bhalwal avant que l'ordre corrigé soit signifié aux autorités carcérales le 29 novembre. Il a ensuite été transféré au Centre commun d'interrogatoires à Meeran Sahib, 20 kilomètres plus loin, par la section de contre-espionnage de la police de l'État de Jammu-et-Cachemire. Il a finalement été libéré le lendemain à midi, le 30 novembre 2016.

Khurram Parvez avait d'abord été arrêté le 16 septembre 2016, lendemain du jour où il avait été empêché de se rendre à une session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève. Il avait été transféré dans un centre de détention à Kupwara – à plus de 100 kilomètres de son domicile, situé à Srinagar – où il avait été placé en détention administrative au motif qu'il risquait de façon imminente de « troubler l'ordre public ». Quatre jours plus tard, le 20 septembre, un tribunal de la ville de Srinagar a ordonné la remise en liberté de Khurram Parvez, ayant estimé que le fonctionnaire qui avait ordonné son placement en détention n'avait pas respecté la procédure.

Khurram Parvez a été de nouveau arrêté aussitôt après sa libération, puis transféré dans la prison de Kot Bhalwal à Jammu, à 300 kilomètres de son domicile. Le militant a été accusé d'avoir encouragé des personnes à jeter des pierres au personnel des forces de sécurité lors de quatre incidents ; cependant, aucun des procès-verbaux dressés par la police ne mentionnait son nom.

Amnesty International Inde continuera de suivre de près la situation et interviendra de nouveau si nécessaire.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 215/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/4861/2016/fr/>

Nom : Khurram Parvez

Homme